

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DAMIEN INC.

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2025

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DAMIEN INC.

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2025

SOMMAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	4
Résultats	5
Évolution des actifs nets	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 13

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Corporation de développement de Saint-Damien inc.,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Corporation de développement de Saint-Damien inc. (« l'Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Fusion

Les états financiers de la Corporation de développement de Saint-Damien inc. pour la période close le 31 décembre 2024 ont été audités par Boisvert et Chartrand SENCRL de St-Félix-de-Valois, au Canada, avant sa fusion avec MNP [LLP / S.E.N.C.R.L., s.r.l. / s.r.l.. Boisvert et Chartrand SENCRL a exprimé une opinion non modifiée sur ces états le 12 juin 2025.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- Nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne.
- Nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de l'Organisme.
- Nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re.
- Nous tirons une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de l'Organisme    poursuivre son exploitation. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Nos conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de notre rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme    cesser son exploitation.
- Nous   valuons la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cions si les   tats financiers repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'  tendue et le calendrier pr  vus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute d  fici  nce importante du contr  le interne que nous aurions relev  e au cours de l'audit.

Saint-F  lix-de-Valois (Qu  bec)

6 juin 2026

MNP SENCRL, s.r.l.¹

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilit   publique n   A130713

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DAMIEN INC.**RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025****5**

	2025	2024
PRODUITS		
Contribution municipale	112 369 \$	122 581 \$
Contributions privées	8 236	9 056
Location de kiosque	4 366	5 390
Subventions - Desjardins	5 250	5 250
Subvention - MRC Matawinie	39 339	47 716
Subventions autres	9 629	10 351
Revenu d'intérêts	1 668	2 994
	<u>180 857</u>	<u>203 338</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	69 348	63 517
Aide financière	10 609	8 118
Assurances	775	679
Coût des projets	15 120	8 489
Entretien et réparations	553	2 199
Fournitures de bureau	3 847	1 566
Frais de déplacement	1 387	2 169
Honoraires professionnels - administration	18 829	13 346
Honoraires professionnels - projets	30 255	37 577
Publicité, promotion et site internet	16 810	53 674
Télécommunications	1 438	1 770
Intérêts et frais bancaires	1 238	1 047
Immobilisations acquises à même les produits	289	1 489
	<u>170 498</u>	<u>195 640</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>10 359 \$</u>	<u>7 698 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DAMIEN INC.

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

6

	2025	2024
SOLDE AU DÉBUT	37 888 \$	30 190 \$
Excédent des produits sur les charges	<u>10 359</u>	<u>7 698</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>48 247 \$</u></u>	<u><u>37 888 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DAMIEN INC.**BILAN****31 DÉCEMBRE 2025****7**

	2025	2024
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	47 647 \$	71 518 \$
Encaisse réservée pour des tiers, au taux de 1,5 %	12 072	10 844
Débiteurs (note 3)	15 539	8 836
Frais payés d'avance	<u>662</u>	<u>658</u>
	<u>75 920 \$</u>	<u>91 856 \$</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	15 708 \$	12 111 \$
Apports reportés (note 6)	-	31 014
Sommes détenues pour des tiers	<u>11 965</u>	<u>10 843</u>
	27 673	53 968
ACTIFS NETS	<u>48 247</u>	<u>37 888</u>
	<u>75 920 \$</u>	<u>91 856 \$</u>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DAMIEN INC.**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025****8**

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	10 359 \$	7 698 \$
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Encaisse réservée pour des tiers	(1 228)	-
Débiteurs	(6 703)	(3 692)
Frais payés d'avance	(4)	11
Créditeurs	3 597	6 412
Apports reportés	(31 014)	31 014
Sommes détenues pour des tiers	<u>1 122</u>	<u>-</u>
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(23 871)	41 443
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>71 518</u>	<u>30 075</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>47 647 \$</u>	<u>71 518 \$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme a été constitué le 10 décembre 2003 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et a débuté ses activités en avril 2015. L'organisme est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est de favoriser l'essor et le développement d'activités récréotouristiques et de villégiature, de faire la promotion de la Municipalité de Saint-Damien, de soutenir le développement économique local ainsi que de favoriser et soutenir le démarrage d'entreprises.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets au cours de l'exercice.

Les contributions privées ainsi que les revenus de location de kiosques sont constatés à titre de produits lors de l'encaissement.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des taxes de vente à recevoir.

Un passif financier émis par l'organisme dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Opérations pour le compte de tiers

La corporation de développement de Saint-Damien s'est portée responsable des sommes d'argent que des citoyens de la municipalité récoltent au moyen de levées de fonds dans le cadre d'un projet pour sauver l'église paroissiale. L'église étant vendu, les sommes serviront pour aider des organismes locaux.

La corporation de développement de Saint-Damien s'est aussi porté responsable des sommes d'argent pour le comité jeunesse, le temps que le comité s'incrive au registre des entreprises et puisse avoir son propre compte en banque.

Immobilisations

Les immobilisations sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

3. DÉBITEURS

	2025	2024
Subventions à recevoir	13 576 \$	3 800 \$
Taxes de vente à recevoir	1 957	5 030
Autres	<u>6</u>	<u>6</u>
	<u>15 539 \$</u>	<u>8 836 \$</u>

4. IMMOBILISATIONS IMPUTÉES AUX RÉSULTATS

Le coût cumulé des immobilisations détenues par l'organisme est le suivant :

Mobilier de bureau et matériel	16 418 \$
Matériel informatique	4 152
Matériel roulant	9 136
Marché public	<u>26 402</u>
	<u>56 108 \$</u>

5. CRÉDITEURS

	2025	2024
Comptes fournisseurs et frais courus	11 866 \$	10 051 \$
Salaires et vacances à payer	<u>3 842</u>	<u>2 060</u>
	<u>15 708 \$</u>	<u>12 111 \$</u>

6. APPORTS REPORTÉS

	2025	2024
Solde d'ouverture	31 014 \$	- \$
Plus : montant encaissé au cours de l'exercice	-	80 180
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	<u>(31 014)</u>	<u>(49 166)</u>
Solde à la fin	<u>- \$</u>	<u>31 014 \$</u>

7. OPÉRATION ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu une contribution financière de 112 369 \$ (122 581 \$ en 2024) de la Municipalité de Saint-Damien pour aider au financement de ses activités et pour fins de développement.

L'organisme a bénéficié à titre gracieux de la Municipalité de Saint-Damien de l'utilisation d'un local.

Ces opérations sont conclues dans le cours normal des activités et sont inscrites à la valeur d'échange. Cette valeur correspond au montant de la contrepartie convenue et payée entre les parties et est déterminée selon les coûts encourus. À la fin de l'exercice, aucun montant n'était dû par ou à l'organisme.

8. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'organisme reçoit une contribution financière annuelle de la Municipalité de Saint-Damien. Cette contribution représente 62 % (60 % en 2024) des produits totaux de l'exercice de l'organisme.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux subventions à recevoir.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs.